



# COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

## Conseil communal

Arzier-Le Muids, le 20 juin 2022

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 20 JUIN 2022

#### EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 20 juin 2022 :

1. 46 membres étaient présents et 9 étaient excusés ;
2. Le Conseil Communal a adopté à l'unanimité par (45 oui, 0 non et 0 abstention) l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2022 ;
3. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité (45 oui, 0 non et 0 abstention) le **préavis municipal No 04/2022** : Rapport de gestion 2021
4. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité (45 oui, 0 non et 0 abstention) le **préavis municipal No 05/2022** : Comptes 2021.
5. Election d'un membre de la Commission des finances en remplacement de M. Zanchiello, démissionnaire : Messieurs Flavio Boscardin et François Esselborn sont proposés pour cette fonction. M. Flavio Boscardin est élu membre de la Commission des finances avec 33 voix.
6. Election du bureau 2022-2023 :  
M. Christophe Patarin est réélu Président par acclamation,  
Mme Gwendoline Nydegger est réélue vice-présidente par acclamation,  
M. Jean-Pierre Vuille est réélu 2<sup>ème</sup> vice-Président par acclamation,  
Mmes Méliné Vincent et Eliane Badan sont réélues par acclamation,  
Mme Françoise Esseiva et M. Alessandro Gassmann sont réélus scrutateurs suppléants par acclamation.

La séance est levée à 22h13

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 20 juin 2022.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 3 à 4 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Nathalie GAY